LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La *Petite Feuille Catholique* doit être distribuée gratuitement chaque semaine, *dans TOUTES les maisons de la Ville de Roubaix*.

Les personnes qui ne la recevraient pas exactement chaque semaine ou qui connaîtraient des habitants ne la recevant pas, sont instamment priées d'en aviser le gérant, M. I. Duquenne, à l'Imprimerie Reboux, 71, Grande-Rue, Roubaix.

N. — Les hôteliers, aubergistes et toutes les personnes ayant chez elles des pensionnaires ou des *logeurs* peuvent, à leur demande, recevoir le nombre d'exemplaires qu'elles désirent.

L'INSPECTION DES PHARMACIES

Sont nommés inspecteurs des pharmacies pour l'arrondissement de Lille: MM. Gorez, docteur en médecine, à Lille; Haller Paul, professeur à la faculté des sciences, docteur ès-sciences, pharmacien à Lille; Thibaut, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, agrégé libre à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, à Lille.

RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS

Des récompenses honorifiques sont accordées aux instituteurs et institutrices de notre circonscription dont les noms suivent, qui ont rendu des services aux sociétés de secours mutuels scolaires:

Rappel de médaille d'argent. — M. Gernez, directeur de l'Institut Turgot, à Roubaix.

Médailles d'argent. — M. Bourbon, inspecteur primaire, à Roubaix; Mlle Leconte, à Tourcoing.

Médailles de bronze. — MM. Bruhier, à Ascq; Demory, à Wattrelos; Mlle Descamps, à Gruson; M. Desmarchelier, à Roubaix; Mlle Lussignol, à Templeuve; M. Wauquier, à Roubaix.

Mentions honorables. — M. Avronsart, à Marquette; Mlle Flahutez, à Croix; MM. Blaver, à Croix; Lacquement, à Roubaix.

DOMAINE DE L'ÉPINEAU
à WALLERS (Nord)

GRANDS ÉTABLISSEMENTS D'ÉLEVAGE DE VOLAILLES
(en formation)
D'après les procédés américains

UNE AFFAIRE AMUSANTE

Nous avons expliqué dimanche dernier le but de l'entreprise que nous créons: Produire cent mille volailles par an avec un capital restreint, par procédés américains.

Pour la mise en pratique de notre projet, nous constituons une Société anonyme au capital de 70.000 francs divisé en 700 actions de 100 francs chacune souscrite entièrement en espèces et payée en un quart à la souscription. Les trois autres quarts aux époques qui seront fixées par le Conseil d'administration.

Il n'a pas été émis d'actions d'apports, tout le capital versé dans l'affaire.

Les fondateurs se réservent seulement une part dans les bénéfices nets.

La souscription sera close le 30 juin. D'ici là, nous nous tiendrons à la disposition des personnes qui seraient disposées à s'intéresser à cette affaire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser: au Comité de formation, domaine de l'Epineau à Wallers (Nord), ou au Comptoir de change de Roubaix-Tourcoing, 6, rue de la Gare à Roubaix et 10, place de la République à Tourcoing. 59187d

WATTRELOS

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Nous avons donné hier la première partie du compte-rendu de la séance tenue vendredi soir par le Conseil municipal, voici la suite:

BIBLIOTHÈQUE DU SAINT-ET DUCASSES DE QUARTIER

M. Duforment donne lecture de différentes lettres adressées au Conseil et demandant des subventions pour les ducasses des quartiers du Petit-Fournal, de Saint-Liévin, du Bas-Chemin, du Plouy, du Cretinier, du Sacré, du Crémonport, du Laboureur, ainsi que pour la Bibliothèque du Sartel. L'assemblée municipale décide de maintenir les subventions accordées l'année dernière.

Une lettre, en outre, une somme de 50 francs pour la commémoration des noces d'or des époux Masquelier, au Plouy, qui comptent 55 ans de mariage.

A Lorient, rue de l'Industrie. — *Propositions des Commissions.* — Les Commissions avaient estimé que le terrain de 37 m. 70 cédé à Mme veuve Prouvost, par la ville, à l'angle l'Industrie, suivant lui cédé même, et Mme Pouchet devant abandonner le droit réservé envers la commune sur alignements du voisin, sur toutes rues ou chemins, lesquels a été soumis à Mme Pouchet, qui a répondu d'accord.

Le Conseil ratifie, en somme, la décision des Commissions et autorise M. le Maire à prendre un arrêté d'autorisation de bâtir conforme à ces dispositions.

A propos des alignements, M. Dhellin, considérant que certains d'alignements ont généralement pour effet de donner de la plus value aux terrains riverains, et qu'il est précédé du cas où des propriétaires en profite d'une façon excessive de ces plus values, demande au Conseil de décider qu'il sera plus tard avec une extrême circonspection à la demandée des arrêtés d'autorisation de bâtir dans les conditions restées certaines pour la commune.

Sur la demande de M. Dhellin, le Conseil prend ensuite la déclaration suivante:

1° Pour les chemins vicinaux urbains et ruraux, l'axe de la voie existante doit être considéré comme l'axe des voies nouvelles.

2° Exceptionnellement, le Conseil prie M. le Maire de vouloir bien faire rectifier les alignements conformément à cette interprétation.

Chemin des Couteaux. — Le service vicinal avait proposé de prévoir sur le budget cette année l'adjudication des travaux, une somme de 1.000 francs, qui serviraient à fortifier les accotements de la route, au chemin des Couteaux. Cette proposition est adoptée.

La subvention à la société des courses; carrousel. — La Commission de finances s'est en majorité trouvée d'avis de refuser, parce qu'on lui a dit que la Société était en grande partie composée d'étrangers, et que les organisateurs travaient pour but que de faire quelques bénéfices.

M. Dellas Deconstantes. — Puisqu'il ce refus absolu, alors il aurait été subvention au jeunes cité objet d'une subvention. Les courses ont lieu à Wattrelos, ce qui est le commerce, et c'est une manifestation spéciale importante qui en contribue aux commerçants du pays plus qu'à toute la ville. On dit que les gens de Roubaix viennent à Wattrelos, mais cela prouve le de que les environs Wattrelos ne suffisent pas pour garantir les dépenses nécessaires. Je crois du reste, avec que la Société ... sur son champ de courses tous les hommes ... qui ... cela une distraction un peu de quelques heures, et nous rendre ... bonne humeur.

Après une longue discussion, la subvention de 500 fr. est maintenue, au lieu d'être complètement supprimée. Quant à la société ... de la Pêche, elle recevra une subvention de 50 francs.

Comité d'adultes. — L'assemblée vote un supplément de crédit de 1.255 fr. pour les cours ... lesquels il a été ... 1.055 fr. au lieu du crédit prévu de 900 fr.

Sur la demande de la Société de la Gymnastique. — Le Conseil ... deux au concours d'Arras, obtiennent du Conseil la subvention prévue en cas de concours ... Cette subvention est de 200 fr. par ...

M. ... demande à ce propos que les deux sociétés ne se présentent pas dans un même concours, comme cela a été possible à Arras.

Réception des travaux des écoles de la Vieille-Place et du Cœur. — Le Conseil approuve la réception de ces travaux pour lesquels il vote un supplément de crédit de 2.000 francs.

Les tramways. — Les débitants de la rue Carnot demandent que la Compagnie des Tramways fixe des arrêts à la rue Traversière, les jours de la ducasse.

M. Bonnart demande d'autre part, que le garage de la rue Carnot, qui est dangereux et peu commode, soit ... à l'intersection des rues Carnot et de Roubaix, à la petite place.

Plusieurs conseillers manifestent le désir que le poteau ... du Pont de l'Espierre soit posé du côté du pont ... vers Wattrelos.

M. ... voudrait enfin que les cartes ouvrières soient délivrées au moins titre aux petits employés qu'aux ouvriers.

Tous ces vœux seront transmis à la Compagnie.

Démission de M. Collart, agent-voyer. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Collart, agent-voyer, à Wattrelos, ... 36 ans, qui informe le Conseil de la décision qui vient de prendre de se retirer, vu son grand âge.

M. le Maire, rendant publiquement hommage à l'affabilité et à la grande compétence de M. Collart, propose à l'assemblée de lui envoyer l'expression de sa sympathie et son regret ... pour les longs et nombreux ...

qu'il a rendus à la commune. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Subvention au Théâtre Couvreur. — La subvention de 250 francs au Théâtre Couvreur est maintenue.

Les habitants du Urtimer demandent que la musique joue sur la place du Crétinier le jour du 14 juillet. Renvoyé à la commission des fêtes.

L'impression des procès-verbaux de séance. — Sur la proposition de M. Louis Beuscart, il est décidé que chaque conseiller aura dorénavant chez lui, le procès-verbal imprimé de chaque séance, procès-verbal qui contient tous les documents produits en réunions, et les discussions. L'ensemble de ces opuscules constituera un bulletin communal précieux à consulter, et indispensable à la compréhension des affaires de la ville. Cette impression ne coûtera que 40 francs par an, prix consenti à forfait par l'imprimeur à M. Beuscart.

Les rapports des commissions seront également imprimés et distribués aux conseillers avant les séances. Cette innovation est due à M. Henri Labbe.

Caisse de retraites pour les gardes champêtres. — L'assemblée vote la participation annuelle de la commune à la caisse départementale des retraites pour les gardes champêtres. Cette participation est de 50 fr. par garde et par an. Trois gardes sur six à Wattrelos sont dans les conditions d'âge voulues pour participer à cette caisse de retraites.

Une augmentation de 150 francs est accordée au porteur de dépêches.

Budget additionnel de 1904. — Les recettes s'élèvent à 64.000 fr.; les dépenses, 59.801 fr. D'où un excédent de recettes d'environ 5.000 fr. que le Conseil décide d'employer pour travaux de voirie.

Questions diverses. — M. Desfontaine propose à l'assemblée d'organiser une tombola qui servirait à fournir les fonds de premier établissement d'une *Goutte de lait*, d'une *crèche* et d'une *maternité*.

M. Bruffaut demande qu'on joigne à cette proposition la création de vieux ménages. Ces questions seront mises ultérieurement à l'étude.

M. Deprimez fait remarquer qu'il y a encore des rues sans plaques indicatrices. M. Dhalluin répond que ces plaques seront posées dès qu'il y aura d'autres travaux à exécuter dans les quartiers mentionnés.

M. Lebaux voudrait qu'il y ait une deuxième distribution de lettres dans les quartiers excentriques. Des démarches seront faites.

Les facteurs demandent que l'Administration intercède auprès de l'Administration des Postes, pour que la distribution de l'après-midi soit supprimée les lundi et mardi de la ducasse. L'*Administration* fera son possible.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Demory, instituteur de l'école du Centre, qui remercie la municipalité de sa participation à la fête de l'enseignement du 19 juin.

La séance est levée à 11 heures moins le quart.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — On nous prie de rappeler aux contribuables qui se libèrent en une seule fois qu'ils doivent effectuer leur versement sans aucune faute le lundi 20 juin, jour de la deuxième tournée de recette à Wattrelos.

Ils sont priés de ne pas négliger de se présenter à la date ci-dessus et le percepteur compte sur leur exactitude ordinaire.

A Profiter de suite à la Liquidation du PALAIS DES NOUVEAUTES, Roubaix:

Un lot **Ombrelles** enfants, inventoriées..... **0.65**
Un lot **Ombrelles** pour dames, inventoriées **1.95**
Un lot **Ombrelles** pour dames, inventoriées **2.95**
Grand choix d'**Ombrelles Riches**, vendues à **50 %** de leur valeur. 59142d

TOURCOING

LA GRÈVE DU TAPIS

Nous avons analysé dans notre précédent numéro l'appel adressé par la Chambre syndicale des Tapissiers à la population ouvrière et aux petits commerçants. Voici le texte de cette circulaire:

La Chambre Syndicale des ouvriers en Tapis-Moquette, croit qu'il est de son devoir de vous mettre une fois pour toute, exactement au courant des raisons pour lesquelles il y a grève dans la corporation. Personne ne doit ignorer que notre tarif a été établi sur la base d'une journée de 12 heures et qu'au moment nous nous déclarions satisfaits de nos salaires, seulement vint la loi Millerand Collard, qui nous obligea à ne plus travailler que 11 heures, ce qui fut pour nous une heure de perte par jour et pour laquelle nous n'avons demandé aucune augmentation; 2 ans plus tard la journée fut réduite à 10 heures et demie, la année nous subissons cette diminution sans demander d'augmentation, mais vint le dernier palier de la loi, qui réduisait la journée à 10 heures, la nous nous comptes dit: Voilà 2 heures de perte par jour que nous subissons de par la loi, il ne serait que très juste que nous demandi ns une légère augmentation, si faible soit elle, en compensation des 2 heures par jour que nous fait subir la dite loi; c'est ce que nous avons fait et de là est sorti la grève.

Nous avons pourtant pris toutes nos précautions, car un mois avant le 1er avril, nous avons déjà déposé entre les mains des fabricants de tapis notre nouveau tarif; mais ces Messieurs ont cru ne pas devoir s'en occuper, quand au bout de six semaines de grève nous avons eu, par l'intermédiaire de M. le Préfet du Nord, une entrevue, composée de 5 membres par usine, il en est sorti les résultats suivants:

1. Un règlement qui diffère de très peu de celui dont on se sert pour les prisonniers et que notre union de l'homme nous refuse d'accepter.

2. Une liste sur laquelle figurent les noms d'une quarantaine d'ouvriers respectables et qui, d'après ces Messieurs ne rentreront plus à l'usine et ne feront plus de tapis, cela sous prétexte que ce sont des meneurs de grève.

Ainsi voilà des ouvriers qui sont considérés comme étant des meneurs de grève, et, pour ce motif, condamnés à mourir de faim, parce qu'ils demandent ce que M. Motte, l'industriel de Roubaix, trouvait très juste. En effet, tout le monde se rappelle que M. Motte déclarait au Conseil municipal que pour lui les salaires devaient être les mêmes en 10 heures que pour 10 heures et demie.

Qu'en dites-vous MM. les directeurs et contre-maîtres du tapis, qui avez l'air de nous considérer comme des révolutionnaires? Est-ce que vos salaires ont été diminués avec la nouvelle loi? Nous croyons fort que non, car dans ce cas, pas plus que nous, vous n'auriez été satisfaits.

Par conséquent nous croyons avoir mille et une raisons de vouloir que nos salaires ne baissent pas. Bien pauvre d'esprit l'ouvrier qui voudrait le contraire.

Quant à nos patrons, s'ils préfèrent faire des victimes avec les meilleurs ouvrants du syndicat plutôt que de nous donner satisfaction, il est entendu que c'est avec l'intention bien arrêtée de briser notre vaillante organisation, ce qui leur permettrait de nous conduire comme du vieux esclaves.

En effet, si après une grève de 3 ou 4 mois, il nous faut rentrer à la tête basse et insultés à l'atelier, il va sans dire que les patrons pourraient briser les salaires et que personne ne bouge ... pour éviter, que cela ne se produise il faut que pas un honnête homme n'accepte les offres que ... certainement ... offrir. Ensuite, pour pouvoir continuer ... ment la lutte jusqu'à ce que nous ayons obtenu satisfaction, nous demandons du pain pour nos enfants et pour l'obtenir, nous comptons sur la générosité de notre vaillante population ouvrière de Tourcoing.

Ouvriers et petits commerçants, quelques gros sous par semaine ne changeront rien à votre situation. Donnez-nous les. Ils nous permettront de tenir jusqu'à ce que nos patrons soient revenus à de meilleures intentions.

La Chambre Syndicale.

Les fabricants de tapis nous ont envoyé, en réponse à cette circulaire, la note suivante, datée du 17 juin:

Devant la circulaire adressée par la Commission syndicale des ouvriers tapissiers à la population ouvrière et aux petits commerçants de Tourcoing et environs, les fabricants de tapis tiennent à renseigner exactement l'opinion publique sur la situation actuelle.

1° Au sujet de la diminution des heures de travail provoquée par la loi Millerand Collard, il est fait remarquer que les ouvriers se refusent à faire le même nombre d'heures que leur permet la loi;

2° Le règlement imposé n'est nullement draconien: il est la résultante des divers règlements en vigueur depuis longtemps dans l'industrie du tapis et l'article relatif aux cassés de métiers existe depuis toujours dans les règlements d'un grand nombre d'usines où il n'a soulevé aucune difficulté jusqu'à présent.

Au surplus, voici les salaires de deux usines sans compter un seul tapissieur pour toute l'année 1903:

Depaepe Pierre, 3.669 fr. 85 par an ou 70 fr. 55 par semaine; Vandevenne, 3.509 fr. 20 par an ou 67.50 par semaine; Ferrez Désiré, 3.437.05 par an ou 66.10 p. sem. Debra Léon, 3.111.50 par an ou 59.80 p. sem.; Dutilleul, 2.894.60 par an ou 55.65 p. sem.; Martho Emile, 2.870.40 par an; Desveuyn, 2.854.40 par an; Beulque Louis, 2.668.75 par an ou 51.30 p. sem.; Destombes Jules, 2.665.10 par an; Seynaeve J., 2.598 fr. 15 par an ou 49.95 p. sem.; Vermesch Amand, 2.589.15; Fournier, 2.490.30 ou 47.90 p. sem.; Bataille Charles, 2.420.65; Dubly, 2.414.65; Bouvaine, 2.406.80; Catteau, 2.468.70; Vermot, 2.368.05 ou 45.50 p. sem.; Vermesch Alphonse, 2.351.80; Sum Charles, 2.353.65; Desmettre, 2.339.50; Lepoto François, 2.341.[illegible] par semaine; Baisez, 2.336.10; Suin Amand, 2.332.20 par an; Roussel, 2.327 fr. 90 c.; Leman Louis, 2.321.10 ou 44.65 p. sem.; Haquette, 2.316.70; Legley P., 2.315.60 ou 45.40 p. sem. (a perdu une semaine); Maréchal, 2.277.70; Leblanc L., 2.259.25; Dhelf, 2.251.30 ou 44.60 p. sem. (a perdu une semaine et demie); Bulcke, 2.244.70 ou 43 fr. p. sem.; Hennson, 2.230.55; Fournier J.-B., 2.217.10; Lerusle Paul, 2.215; Ducoulombier, 2.214.05 (a perdu 8 sem.) ou 50.30 p. sem.; Depaepe, 2.204,25 ou 42.40 p. semaine; Seynaeve Paul, 2.203.05; Pollet F. 2.191.55 ou 42.10 p. sem.; Colza, 2.185.75; Declercq, 2.182.95; Quivron, 2.163.65 par an; Suin, 2.163.40; Leman Emile, 2.174.30; Lecru, 2.163.05 (a perdu 3 semaines) ou 44.15 p. sem.; Deswarzières, 2.155.60; Lecroart, 2.154.50; Langlais Paul, 2.153.60; Droulez, 2.135.85; Fleurquin, 2.126.90; Verhelst, 2.122 fr. ou 40.80 p. sem.; Leblanc Etienne, 2.112 fr.; Desrumeaux, 2.107.50; Leman A., 2.091,90 ou 40.20 p. sem.; Honoré, 2.091.85; Pollet, 2.062.45; Destombes E., 2.053,15 ou 39.50 p. sem.; Dedryver G., 2.048.85; Desplechin, 2.043.70; Bianchi, 2.041.90; Cornille, 2.033.15 (a perdu 2 semaines) 40.65 p. sem.; Beulque J., 2.024.80; Quivron, 2.014,55 (a perdu 4 semaines), 41.95 p. sem.; Maertens, 2.007.40; Facon, 2.007 fr. ou 38.60 p. sem.; Vandebeulque, 1.992.75; Vandaele, 1.983 fr. 50 c.; Blanblomme, 1.983.10 (a perdu 7 semaines) ou 44.05 p. sem.; Ferrez A., 1.931.75; Cornelis, 1.978.75; Roelens H., 1.972.60 (a perdu 5 sem.), 40.25 p. sem.; Beuscart, 1.953.50; Delberghe, 1.953.80 (a perdu 6 semaines); Roelens, 1.924.25 (a perdu 8 semaines); Suin, 1.914.35; Duterte, 1.912.70 ou 36.80 p. sem.; Sten F., 1.899.45 ou 36.50 p. sem.; Herman A., 1.864,90 (a perdu 5 semaines); Devos, 1.864.75 (a perdu 2 sem.); Picavet, 1.848.50 (a perdu 3 sem.); Verfaille, 1.837.50; Vanoverschelde, 1.827.65; Coisne, 1.815.95; Lerusle J., 1.811.45; Deswazières, 1.793 fr. ou 34.50 p. sem.; Verdonck, 1.792.35; Bué, 1.790.50; Lampol P., 1.789.65; Dedryver, 1.775.20; Legley, 1.774.85; Blanblomme L., 1.764.65 (a perdu 1 semaine); Desbonnet, 1.762.15; Saint-Venant, 1.757,40 (a perdu 2 semaines); Herman J., 1.748.75 (a perdu 8 semaines); Roelens C., 1.701.90 (a perdu 6 sem.), 37 fr. par semaine); Boukart A., 1.692.10; Henlst, 1.672.80; Masure, 1.665; Taffin père, 1.664.90; Boukart D., 1.658.80; Vandebroucq, 1.646.80; Steux A., 1.618.45 (a perdu 1 sem.); Opsomer, 1.614.85; Vandecastek, 1.609.05 ou 31 fr. par semaine; Vandenbrouck, 1.587.40 (a perdu 1 semaine); Vanzeveranne, 1.580.40; Delberghe, 1.582.70; Depiepe, 1.559.35; Bodin, 1.530.75; Blanblomme J.-B., 1.530.55; Blanblomme Alphonse, 1.513.60; Vanackère, 1.506.10 (a perdu 15 semaines); Delenlanque, 1.503.05 ou 29 fr. par semaine; Desneulin, 1.477.60; Groillon, 1.469.40; Boukart, 1.458 fr. 45 (a perdu 1 semaine); Marthe L., 1.450.70; Planquart, 1.424.60; Taffin fils, 1.411.60 ou 27.15 par semaine; Coone, 1.386.80 (a perdu 1 semaine); Desrumeaux, 1.375.85 (a perdu 3 semaines); Verhelst, 1.297 fr. 80 ou 25 fr. par semaine; Beulque, 1.295.60 (a perdu 3 semaines); Hellin, 1.280.10; Destailleurs, 1.269; Desaux, 1.262.20 (a perdu 1 semaine); Decocq, 1.254.90 (a perdu 1 semaine); Leblanc fils, 1.239.20 ou 24 fr. par semaine.

La moyenne résultant pour ces deux usines donne 39 fr. 60 par semaine, et si on fait le même calcul, toutes les fabriques réunies, la moyenne totale ressort à plus de 38 francs par semaine et par ouvrier. Nous devons faire remarquer que les salaires les moins élevés sont en majeure partie ceux des jeunes gens ou des ouvriers très âgés.

Nous protestons énergiquement contre l'intention qu'on nous prête de vouloir dans l'avenir conduire nos ouvriers en vrais esclaves.

Nous taxons de mensongère l'idée de baisser les salaires. *Jamais il n'en a été question.*

Ces assertions ne peuvent provenir que de gens mal intentionnés et de mauvaise foi.

Les tapissiers peuvent rentrer quand ils le voudront, la tête haute, en lançant bien entendu à la porte ceux qui les ont entraînés dans des trop nombreux conflits précédents et particulièrement dans la folle aventure actuelle.

(Signé): *Lorthiois-Leurent et fils, Jules Flipo, Léon Monnier, Henri et Charles Herbaux, Masure fils, Honoré frères, Moulin-Pipart fils, Emile Parmentier, Parmentier-Selosse, Desvenain et Aubert.*

Les reconduites

De nouvelles manifestations se sont produites, vendredi soir, rue de Paris. M. Ghesquierre regagnait son domicile quand un certain nombre de grévistes ont voulu l'accompagner, mais ils ont été empêchés une première fois par des gendarmes postés à l'intersection des rues Nationale et de l'Abattoir. Les manifestants ont fait alors un détour et sont revenus par la rue de Lille, pour gagner ainsi la rue de Paris, mais de nouveau ils ont été repoussés par les gendarmes. L'un des grévistes a prétendu alors qu'un gendarme l'avait bousculé, et M. Dassonville, conseiller municipal, qui passait en ce moment est intervenu et aurait dit au gendarme, «Vous aurez de mes nouvelles». Cette intervention a été saluée par les manifestants du cri de «Vive Dassonville!» Quant à M. Ghesquierre, il a pu gagner son domicile sans être autrement inquiété.

A propos de cet incident, les ouvriers tapisseurs ont pris l'ordre du jour suivant dont on nous adresse le texte:

Les ouvriers du tapis-moquette réunis en assemblée générale le 18 juin, déclarent protester de toutes leurs forces contre les brutalités commises par le gendarme Thomas.

Il ne serait pas difficile, dans pareille condition, de surexciter les esprits et de ce fait, occasionner des arrestations, ce que nous n'avons nullement besoin. En outre, l'assemblée générale félicite sincèrement M. Jules Dassonville, conseiller municipal, de son intervention contre les brutalités commises.

— A la suite de l'interrogatoire de M. Delattre, commissaire de police, deux manifestants de jeudi soir, Auguste Plouvier, âgé de 18 ans, rattacheur, et Camille Debruyckère, 18 ans, manœuvre de maçon, ont été l'objet de procès-verbaux pour entrave à la liberté du travail.

L'AFFAIRE DE LA RUE DU BOIS. — La solution de cette affaire n'est pas encore intervenue. Le dossier dort dans les dossiers qui attendent un règlement.

Ce ne sera sans doute pas M. Davaine qui rendra l'ordonnance définitive, quoiqu'il ait procédé à toute l'enquête. Il vient en effet d'être nommé président du Tribunal de Cherbourg et va partir incessamment pour son nouveau poste. L'affaire subira de ce chef un nouveau retard.

M. Davaine est remplacé par M. Carré de Malberg, substitut à Lille, nommé juge d'instruction au même siège. On verra un cas assez rare: le membre d'un Parquet qui aura ordonné une poursuite, statuer sur le mérite de cette poursuite.

MARIAGE. — Samedi matin, à onze heures et demie a été célébré, en l'église du Sacré-Cœur, le mariage de Mlle Renée Salé, fille de M. Salé, propriétaire du Lycée de Tourcoing, avec M. Alfred Bonnier, fils de M. Bonnier, fabricant à Roubaix. Il y avait une assistance nombreuse à cette cérémonie.

Les témoins étaient pour le marié: MM. Henri Jacquet, professeur de dessin à l'Académie de Tourcoing, et Jules Scol, industriel à Lille, ses amis; pour la mariée: MM. Julien Robin, négociant à Paris et Constant Bigot, receveur municipal à Sablé-sur-Sarthe, ses oncles. M. Dron, député-maire, qui a uni les jeunes époux à la Mairie, leur a adressé ses félicitations et a, en quelques mots, fait l'éloge de M. Salé et des siens.

Pendant la cérémonie religieuse, plusieurs artistes se sont successivement fait entendre. M. Bailly, violoniste, a joué un «Andante Religioso», de Rossini; M. Stupuy, violoncelliste, a joué une «Elévation» de sa composition. Puis, M. Ch. Desnoyette accompagné par l'orgue et le violoncelle, a chanté le «Panis Angelicus» de Franck. «Extase», un très joli trio a été joué par MM. Bailly, Stupuy et Fupo, organiste. Ce dernier a joué, à l'entrée, la «Marche des Fiançailles de Lohengrin», de Wagner, la «Cantilène Nuptiale» de Dubois et, à la sortie, «Toccata», de Widor. A l'issue de la cérémonie, Mlle Bon fille de M. Bon, directeur de l'Ecole Industrielle, a félicité la jeune mariée au nom des anciennes élèves des cours secondaires dirigés par Mme Walter.

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES pour les filles du canton Sud, ont eu lieu, samedi, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire. Il avait été inscrit 84 aspirantes; 83 ont été présentées et 69 reçues. Le premier prix départemental a été obtenu par Yvonne Pluvinage de l'Institut Sévigné et le second par Philomène Descamps, de l'Ecole de la rue du Virolois. Voici les épreuves qui ont été données aux élèves:

DICTÉE. — *Conseils aux jeunes filles.* — Les règles qui s'imposent à une jeune fille après sa sortie de l'école sont nombreuses et très importantes à observer, parce qu'alors les froissements possibles sont plus fréquents que chez vos parents et à l'école; il n'y a plus à compter autant sur l'indulgence de ceux et de celles qui vous entourent, pour excuser les fautes de tenue, de politesse ou de savoir-vivre que vous pourriez commettre. Quand vous aurez pris l'excellente habitude de vous soumettre à ces règles et de les observer, vous serez largement récompensées de la peine que vous aurez prise, par l'estime de tout le monde et l'affection de votre famille; vos maîtresses vous guideront dans la vie avec douce fermeté et votre constante gratitude les dédommagera de leurs peines.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Faites le portrait d'une enfant égoïste, dure et sans gêne, et mettez en regard une enfant complaisante et dévouée.

CALCUL. — Un épicier a du sucre qui lui coûte 110 francs le quintal et qu'il revend avec un bénéfice de 10 pour cent. J'en achète un pain qui pèse 9 kil. 085 grammes. Combien dois-je payer? Quels sont les poids qui ont été mis dans la balance pour peser ce pain de sucre?

— Un petit papetier achète 5 rames de papier à 3.75 la rame. Il revend ce papier, moitié par mains, et l'autre moitié en détail, à raison de quatre feuilles pour 5 centimes. La rame se composé de 20 mains et la main de 25 feuilles. Trouver quel est son bénéfice.

DESSIN. — Rosace à quatre feuilles.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE. — Pendant la semaine écoulée, quinze hommes, quatorze femmes, et dix enfants, de nationalité étrangère, sont venus se fixer à Tourcoing. Par contre, onze hommes, neuf femmes et quatre enfants, également étrangers, ont quitté notre ville.

LA GRÈVE DES TYPOGRAPHES de la Maison Léon Dujardin, n'est pas terminée. Une entrevue a eu lieu entre patrons et ouvriers, vendredi, devant l'Administration municipale, mais l'entente ne s'est pas faite.

UNE ARRESTATION POUR VOL. — Vendredi soir, la police a mis en état d'arrestation un jeune homme de 21 ans, Albert D..., nickeleur, rue de la Latte, 59, inculpé d'un vol commis au préjudice de M. Charles Odoux, fondeur, même rue, 65. En l'absence des habitants de la maison, il y était entré, dimanche après-midi, par la toiture, puis, ayant ouvert une armoire, dans la chambre à coucher, il avait pris 165 francs. En rentrant, M. Odoux constata le vol et déposa une plainte entre les mains de M. Delattre, commissaire de police du deuxième arrondissement. Une enquête fut ouverte; elle amena l'arrestation de D..., qui a fait des aveux. Une somme de 21 fr. 10 a été retrouvée sur lui. Il prétend avoir dépensé le reste depuis dimanche, soit 143 francs. D... a été transféré à la prison de Lille.

VOLS DE BICYCLETTES. — Deux vols ont été commis, presque à la même heure et sur deux points différents de la ville, samedi matin.

Vers dix heures, M. Paul Delannoy, cultivateur à Marcq-en-Barœul, entrait à l'Hôtel de Flandre, Place Charles-Roussel, pour discuter l'achat d'un cheval, avec M. Verhaeghe, maquignon. Il laissait sa bicyclette à la porte. Lorsque, un quart d'heure plus tard, il sortit du café, sa machine, d'une valeur de 150 francs, avait disparu.

— Vers la même heure, M. Paul Dassonville, négociant en laines, rue Louis-Leloir, laissait sa bicyclette sous la grand'porte de son habitation. Lorsqu'il voulut la reprendre, quelques minutes plus tard, il s'aperçut qu'on la lui avait enlevée. Cette machine avait une valeur de 250 francs. Les deux personnes volées ont déposé une plainte entre les mains de M. Proix, commissaire de police.

TOMBÉ D'UN ÉCHAFAUDAGE. — Samedi matin, vers 11 heures et demie, à la filature de M. Ch. Six, rue du Château, un ouvrier maçon, Cyrille Dekemels, âgé de 30 ans, était monté sur un échafaudage pour cimenter un mur, lorsqu'il eut un éblouissement et tomba dans le vide. Dans sa chute, Dekemels s'est fracturé la clavicule droite. M. le docteur Defossez, qui a donné des soins au blessé, a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail de six semaines. Dekemels a été transporté à son *domicile, à Recquem (Belgique.)*

CONTRAVENTIONS à Adolphe D..., 22 ans, peintre, pour violences légères; à Joseph H..., 18 ans, mécanicien, pour passage sur un terrain couvert de récoltes.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une tisseuse de la filature Legrand et Cie, Alice Hache, 15 ans ½, a été contusionnée au pied gauche par la chute d'un engrenage. Sept jours de repos. Docteur Vienne. — Chez M. Christory fils, Arthur Porisse, 35 ans, rattacheur, s'est contusionné au cou en travaillant. Huit jours de repos. Docteur Bourgeois. — Pierre Wallays, 32 ans, chauffeur chez M. Léon Dillies, s'est fait un effort dans la région lombaire gauche. Quinze jours de repos. Docteur Druesne. — Un maçon de la maison Bruggeman, Constantin Debaisieux, 28 ans, est tombé en posant une brique au premier étage d'une maison en construction. Il s'est fait une entorse au pied droit. Quinze jours de repos. — Chez MM. Ch. Tibaghien et fils, une soigneuse, Laure Segard, 17 ans, a été contusionnée au pied droit par la chute d'un mandrin. Six jours de repos. Docteur Vanneufville.

POUR LES TAPISSEURS. — Suite de la liste des dons aux tapisseurs en grève: Anonymes: 20 saucissons, 5 kilos de viande, 5 fr.; MM. Ed. Grimonprez, 5 livres de lard; Pierre Castelain, 2 paires de souliers; Carlos Hennebo, 2 vases; Jules Slovis, 19 m. 50 de toile bleue; Gékière E., 104 œufs; Louis Tanghe, 6 kilos de de chicorée; Paul Massard, conseiller municipal, deux bouteilles de champagne.

Une quête faite parmi les ouvriers chez M. Masurel-Leclercq, filateur, a produit 5 fr. 65.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de samedi, il est arrivé aux Halles les données suivantes: Pois, 80 kil.; beurre, 35 kil.; fraises, 500 kil.; tomates, 410 kil.; pêches, 350 kil.; cerises, 80 kil.; asperges, 80 bottes; haricots verts, 620 kil.; lapins, 19; fromage, 100 kil.; marée, 70 kil.

Ah! me disait souvent, la vieille Sidonie,
Dans les temps on vivait avec économie,
Jamais de superflus, nos desserts peu couteux,
Etaient du pain d'épices. — Imitons nos aïeux,
Mangeons le Pain d'Epices Defraiteur-Watteeuw.
Fabrique 16 et 18, rue de l'Industrie, Tourcoing. 59213d

DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, voitures capitonnées. HENRI DAEL. Vidanges par machines à vapeur, **116, r. de Dunkerque.** 50819

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 fr. 25 81, rue Desurmont, Tourcoing. 53551

NEUVILLE-EN-FERRAIN

UNION LIBÉRALE RÉPUBLICAINE. — Aujourd'hui, dimanche 19 courant, à six heures précises du soir, réunion mensuelle du groupe de la Place, à l'estaminet de la *Pomme d'Or*, tenu par M. Joseph Blanblomme. — A six heures également, réunion mensuelle du groupe de la Vie-de-Motte, à l'estaminet du *Bœuf d'Or*, tenu par M. J.-B. Suin. — A sept heures précises du soir, réunion mensuelle du groupe du Bailly, à l'estaminet Alexandre Guermon rez. — A chacune de ces réunions aura lieu un tirage de primes pour les membres présents.

LINSELLES

UNE CHUTE. — Une cabaretière du Blaton, Mme Vve Becquaert, âgée de 60 ans, tenancière de l'estaminet *Au Petit Paris*, est tombée accidentellement dans la cave, vendredi soir; vers dix heures et s'est brisé deux côtes du côté gauche. M. le docteur Bonenfant estime qu'elle devra subir une incapacité de travail d'environ quatre semaines.

HALLUIN

UN ACCIDENT s'est produit dans l'après-midi de vendredi dans la blanchisserie de M. Verhaeghe, route de Bousbecque. M. Alphonse Verlinde, âgé de 20 ans, passant auprès d'une cuve dans laquelle se trouvait de l'eau bouillante, a fait un faux pas et est tombé dans le récipient.

Des ouvriers témoins de l'accident se sont portés au secours de leur camarade et sont parvenus à le retirer. Après avoir reçu des soins à l'usine, Alphonse Verlinde a été transporté à son domicile, 43, porte d'Ypres, à Menin, où le docteur Pardoen a constaté qu'il portait au bras gauche et au pied droit des brûlures sérieuses. Verlinde devra subir une longue incapacité de travail.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans le tissage de MM. Villard, Castelbon et Cie, une ouvrière épauleuse, Mlle Claire Horent, a reçu une plaie au pouce gauche avec ablation de l'ongle, au cours de son travail. M. le docteur Lemaire a prescrit quinze jours de repos à l'ouvrière.

**ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENT